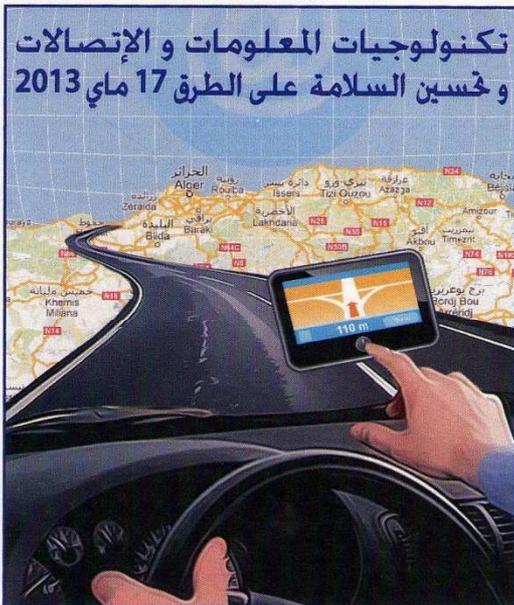


LES TIC AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ

ROUTIÈRE



اليوم الأول للإصدار - 1er JOUR D'EMISSION



LES TIC AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 17 MAI 2013



Emission

08/2013

CARACTERISTIQUES

Dessinateur : SERVICE PHILATELIQUE

Valeur faciale : 15,00 DA

Format : 29mm x 43mm

Dentelure : 14

Imprimeur : Imprimerie de la Banque d'Algérie.

Procédé d'impression : Offset

Document philatélique : Une carte philatélique à 20,00 DA affranchie à 65,00 DA avec oblitération 1^{er} jour illustrée

Vente 1^{er} jour : Les Vendredi 17 et Samedi 18 Mai 2013 dans les 48 Recettes Principales des postes situées aux chefs- lieux de wilaya et les Recettes Principales d'Alger 1^{er} Novembre, Hussein-Dey, Chéraga, Ben-Aknoun et Rouiba.

Vente générale : Le Dimanche 19 Mai 2013 dans tous les bureaux de poste.

N° Y&T : 1656

N° AP :

LES TIC AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information, célébrée chaque année le 17 mai, marque l'anniversaire de la signature, en 1865, de la première convention télégraphique internationale qui a entraîné la création de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Le Conseil de l'UIT a choisi, pour l'édition 2013 le thème "les TIC au service de l'amélioration de la sécurité routière". Ce thème s'inscrit également dans la logique de la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui proclame la décennie (2011-2020), décennie d'action pour la sécurité routière.

Chaque année, 1.3 million de personnes meurent et entre 20 et 50 millions sont blessées dans des accidents de la route et les pertes économiques mondiales qui en résultent sont énorme.

L'Algérie, à l'instar des autres pays, célèbre la Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information en élaborant un riche programme d'activité allant dans le sens de la promotion de l'usage des TIC pour l'amélioration de la sécurité routière, sur l'ensemble des wilayas du pays et en collaboration entre le Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication et le Ministère des Transports.